

AVIS ÉMIS LORS DU CHSCT DU 24-09-2020

- **COVID-19 – masques de protection :**

« Le CHSCT, tout en rappelant que Madame la DASEN étant responsable de la sécurité et de la santé de ses agents, demande à la présidente que la nouvelle dotation de masques de protection individuelle soit adaptée à la morphologie de chaque agent et que leur efficacité soit systématiquement certifiée ».

Mis au vote, adopté à l'unanimité.

- **Réponse de l'administration :**

La DSDEN de la Nièvre reçoit régulièrement des dotations de masques individuels (de protection) pour ses agents fournis par le ministère de l'Éducation nationale. Les masques répondent à la norme AFNOR SPEC S76-001. Leurs performances ont été mesurées par les laboratoires de la DGA maîtrise NRBC (rapport RP/20-3371/DGA MNRBC/2000305/NP)

Madame la directrice académique informera les services compétents du rectorat de Dijon des difficultés d'adaptation des masques en fonction des différentes morphologies de visage.